

### Comment déclarer un Évènement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS) Volet 1

La déclaration d'un EIGS s'effectue désormais via le portail de signalement des événements indésirables sanitaires mis en place le 13 mars 2017.

Pour accéder au portail de signalement, cliquer sur le lien suivant : signalement-sante.gouv.fr

#### 1. Vous êtes redirigés sur la page d'accueil

→ Cliquer sur le bouton « signaler un évènement indésirable »





- 2. Vous êtes redirigés sur la page d'identification du profil de déclarant
- → Cliquer sur le bouton « Vous êtes un professionnel de santé »





#### 3. Vous êtes redirigés sur la page de l'arbre de guidage

Les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) – déclaration – 1 ère partie fait partie des vigilances les plus signalées.

→ Cocher la case « Evénements indésirables graves associés aux soins (EIGS) – déclaration – 1 ère partie » puis cliquer sur le bouton « Suivant ».

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon coch	iez une case ci-de	essous)
Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas c parcourant les autres catégories proposées :	dans la liste c	ci-dessous, vous pouvez la retrouver en
Les vigilances les plus signalées Evènement indésirable associé à des soins Effet sa	anitaire indésirable s	suspecté d'être lié à des produits de consommation
Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue	Cybersécurité	Observatoire national des violences en santé (ONVS)
Pharmacovigilance (dont vaccin contre la Covid-19)		
O Matériovigilance		
Evénements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1èn Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tarc	<b>re partie</b> d d'une analyse des cau	uses (partie 2)
Addictovigilance		
Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie		
Précédent	Suivant	
Solution S	gifrance.gouv.fr [2]	gouvernement.fr 더 service-public.fr 더 data.gouv.fr 더



#### 4. Vous accédez à la page de déclaration des EIGS – Volet 1

 $\rightarrow$  Veillez à vous assurer que :

Tout signalement urgent soit doublé d'un appel téléphonique 24/24h

<u>Votre déclaration ne comporte aucune donnée nominative</u> concernant les usagers ou les professionnels ayant participé à leur prise en charge

#### $\rightarrow$ Cliquer sur « **Commencer** »

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION Et DE LA PRÉVENTION Valuer Facilitation F	nalement des événements sanitaires indésirables	A Se connecter
Votre signalement concerne un EIG Le volet 2 ne doit pas être sélection En cas d'urgence, nous vous invitors Tous les renseignements fournis seront to Vos données personnelles sont protégée Cliquez sur Commencer pour saisir votre	ent concerne un EIGS volet 1 (décl S volet 1 (Déclaration) né en même temps que le volet 1, sinon cela entraine l'échec de la transmission du v s à doubler la déclaration d'un appel à l'ARS traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du se es selon la législation en vigueur Hébergement (HDS) et transmission sécurisés. e signalement. Si vous souhaitez d'abord visualiser le formulaire, cliquez sur Modèle <u>Précédent</u> Modèle du formulaire Commencer	aration) volet 2 à son destinataire. ecret médical et professionnel. e du formulaire
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION Liberté Agailité Fraternité Plan du site Accessibilité CGU Données pe	legifrance.gouv.fr 년 gouvernement.fr 년 servi ersonnelles et cookies 년 Gestion des cookies Besoin d'aide S'informer sur les événements sanitaires	i <b>ce-public.fr 더 data.gouv.fr 더</b>



#### 5. Vous accédez à l'identification de sécurité

- → Cocher « En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation »
- $\rightarrow$  Entrez les caractères
- $\rightarrow$  Cliquer sur « Valider » et « Suivant »

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION Admi Admi Admi Admi Admi Admi Admi Admi
Signaler un événement sanitaire indésirable
En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les <u>Conditions Générales d'Utilisation.</u>
Pour continuer, veuillez saisir les caractères ci-contre ( la saisie n'est pas sensible à la casse ). Si vous n'arrivez pas à les lire, vous pouvez en afficher d'autres en cliquant sur le bouton de rafraîchissement ou les écouter en cliquant sur l'icône du haut-parleur.
Entrez les caractères       UHTKMeD     Image: Construction of the second
Précédent Suivant
교 MINISTÈRE DE LA SANTÉ <sup>[2]</sup> FT DE LA PRÉVENTION legifrance.gouv.fr 대 gouvernement.fr 대 service-public.fr 대 data.gouv.fr 대



#### 6. Vous accédez au formulaire de déclaration EIGS - Volet 1

→ Compléter les champs en veillant à bien renseigner les champs obligatoires signalés par un astérisque \*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PREVENTION ET DE LA PREVENTION Portail de signalement des é Manuel	vénements sanitaires indésirables	
Signaler un événement	sanitaire indésirabl	e
Tous les champs marqués d'un astérisque ( * ) sont obligate	ires	
Informations sur le déclarant		-
Catégorie déclarant *		
Sélectionner une réponse	~	
Qualité déclarant *		
Sélectionner une réponse	~	
Veuillez préciser votre catégorie professionnelle *		
Sélectionner une réponse	~	
Nom *		
Prénom *		
Téléphone " Votre numéro sans espaces : 01XXXXXXXX		



- → Remplir toutes les sous-catégories déroulantes et appuyer sur « valider les données »
- $\rightarrow$  Cliquer sur « Suivant »

N° FINESS géographique de l'établissement * veuillez sélectionner obligatoirement le nom de l'établissement dans le champ ci-dessus,	le N° FINESS géographique sera alors automatiquement renseigné Valider les donnée	25
Informations sur le patient / résident exposé à l'EIGS		+
Circonstances de l'évènement		+
Les autres conséquences constatées au moment de la	a déclaration	+
Mesures immédiates prises pour le patient/résident		+
Mesures immédiates prises pour les proches		+
Autres mesures		+
Organisation pour réaliser l'analyse de l'EIGS		+
Pro	écédent Suivant	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION Iberti Aguité Fraternité	legifrance.gouv.fr 년 gouvernement.fr 년 service-public.fr 년 data.gouv.fr	ď
Plan du site Accessibilité CGU Données personnelles et cookies 🗗 Gestion o	des cookies 🔰 Besoin d'aide 🔰 S'informer sur les événements sanitaires indésirables 🗗	



#### 7. Vous accédez à la page récapitulative du signalement

- $\rightarrow$  Vérifier les données remplies en amont
- $\rightarrow$  Vérifier la prise en charge de votre signalement par l'ARS Guadeloupe
- $\rightarrow$  Cliquer sur « Suivant »

Si vous avez une modification à apporter veillez cliquer sur Précédent

Q ARS Guadeloupe         Rue des Archives Bisdary         97113 - GOURBEYRE         +33590809494	
	Précédent Suivant
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION	legifrance.gouv.fr i gouvernement.fr i service-public.fr i data.gouv.fr i

#### 8. Finalisation

→ Vous accédez à une nouvelle page qui vous confirme l'envoi de votre signalement et sur laquelle vous pouvez télécharger en PDF votre signalement.



Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)